

## DECLARATION DE LA TAXE DE SEJOUR

### Période du 1<sup>er</sup> Janvier au 30 Juin 2025

**Déclaration et copie de l'état récapitulatif du registre du logeur à retourner à :**

- la Trésorerie d'Avallon (12, rue Bocquillot – 89200 AVALLON) entre le 1<sup>er</sup> et 15 Juillet 2025 accompagnée du règlement à l'ordre du Trésor Public du montant de la taxe de séjour perçue pour la période.
- à la Communauté de Communes du Serein, par courriel à [accueil@ccduserein.fr](mailto:accueil@ccduserein.fr) ou par courrier (1, Place Saint-Georges 89440 L'ISLE-SUR-SEREIN).

Nom du déclarant :

Adresse du déclarant :

Code postal :  Commune :

Téléphone :

-----

Nom de l'établissement :

Adresse de l'établissement :

Code postal :  Commune :

**Catégorie de l'établissement :** (cochez la case correspondante)

- ☐ Hébergement collectif, à préciser ci-dessous :
- ☐ Gîte étape    ☐ Gîte de séjour    ☐ Gîte de groupe    ☐ Auberge de jeunesse
- ☐ Hôtel
- ☐ Gîte
- ☐ Chambre d'hôtes
- ☐ Meublé de tourisme
- ☐ Camping

**Classement, labellisation (nombre d'étoiles, clés, épis ou équivalent) :**

État récapitulatif du montant de la taxe de séjour perçue pour la période allant du 1<sup>er</sup> Janvier 2025 au 30 Juin 2025, y compris la taxe additionnelle départementale.

| Mois                                    | Montant de la taxe de séjour perçue |
|-----------------------------------------|-------------------------------------|
| Janvier                                 | <input type="text"/>                |
| Février                                 | <input type="text"/>                |
| Mars                                    | <input type="text"/>                |
| Avril                                   | <input type="text"/>                |
| Mai                                     | <input type="text"/>                |
| Juin                                    | <input type="text"/>                |
| <b>Montant à reverser au semestre 1</b> | <input type="text"/>                |

Fait à , le

Signature

Liste des opérateurs numériques (Airbnb, Booking, Gîtes de France, etc) ayant encaissé de la taxe de séjour en votre nom pour la période de déclaration :

#### **Utilisation de vos données personnelles**

La Communauté de Communes du Serein, responsable du traitement des données contenues dans ce formulaire, vous informe que ce traitement correspond à une mission d'intérêt public au regard de l'article 6 du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).

Les données recueillies sont nécessaires à l'enregistrement de votre déclaration et à des fins comptables. Elles sont destinées exclusivement au personnel chargé de l'enregistrement de votre déclaration et à son traitement. En aucun cas elles ne seront rendues accessibles à des tiers sans votre accord exprès le cas échéant.

Ces données ne sont pas conservées au-delà de la période de 10 ans.

#### **Vos droits**

Conformément à la Loi Informatique et Libertés ainsi qu'aux dispositions du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), **vous bénéficiez** :

- d'un droit d'accès, de rectification ou de suppression des informations vous concernant
- du droit à la portabilité de vos données
- du droit à la limitation d'un traitement vous concernant
- du droit, pour motifs légitimes de vous opposer à ce que vos données fassent l'objet d'un traitement

Tout exercice de ces droits peut s'effectuer sur simple demande en vous adressant à la Communauté de Communes du Serein (1 Place St-Georges 89440 L'ISLE-SUR-SEREIN – [accueil@ccduserein.fr](mailto:accueil@ccduserein.fr)). Un justificatif d'identité sera requis pour toute demande d'exercice de droit.

#### **Pour aller plus loin**

Si vous souhaitez plus d'informations sur la protection des données personnelles et vos droits en la matière, vous pouvez :

- consulter le site de la CNIL : <https://www.cnil.fr/>
- contacter le Délégué à la Protection des Données de la collectivité : <https://www.agirhe.cdg54.fr/TDB/rgpd.aspx>